

Maître Séverine ROGER-ROUX

Huissier de Justice

10 bis Quai Général Leclerc

B.P 32

89301 JOIGNY Cedex

☎ : 03.86.63.41.15

☎ : 03.86.91.57.71

✉ : huissier.rogerroux@gmail.com



Site web : <http://www.huissier-89-sens.com>

Caisse Des Depots Et Consignations
IBAN N°: FR 21 40031 00001 0000313221G 66

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

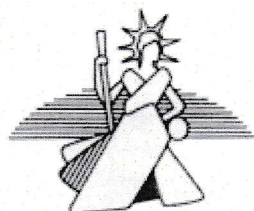
EXPEDITION

COUT DE L'ACTE

Décret n°2016-230 du 26 février 2016
Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs
réglementés des huissiers de justice

Honoraires (Art L444-1)	
Coût Constat	250,00
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	257,67
TVA (20,00 %)	51,53
Taxe forfaitaire (Art 302 bis du CGI)	13,04
Total TTC	322,24

Acte soumis à la taxe



Références : V - 11422
PVCONSTAT

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

LE : VENDREDI TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE

A LA DEMANDE DE :

ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PROMOTION DE L'AERODROME D'AUXERRE-BRANCHES , dont le siège social est à (89380) APPOIGNY, Lieu dit Bois de la Biche, agissant par son président en exercice

Laquelle m'a exposé :

Que des engins s'affairent sur l'Aérodrome d'Auxerre-Branches

Qu'elle craint que ne soient pas respectées plusieurs dispositions relatives à l'environnement

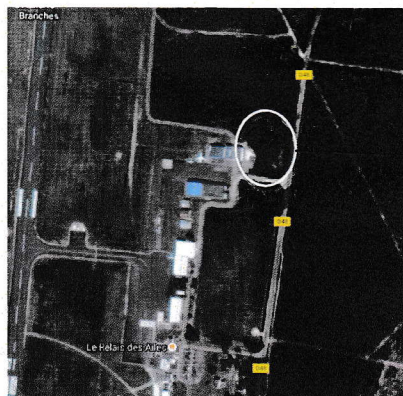
L'ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PROMOTION DE L'AERODROME D'AUXERRE-BRANCHES me demande, pour la conservation d'une preuve et la défense éventuelle de ses droits, de procéder à toutes constatations utiles

C'est pourquoi, déférant à la réquisition qui précède,

Je, Maître Séverine ROGER-ROUX, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de SENS à la résidence de JOIGNY (89) 10 bis quai Général Leclerc, ayant bureau secondaire à AILLANT/THOLON 12 boulevard du Levant, soussignée

Me suis transportée à l'Aérodrome d'Auxerre-Branches

Et ai procédé aux constatations suivantes (en présence de Mr CASTEL Jean-Paul, Président de l'association requérante)



Zone de constatations



Source : Google Maps

En me plaçant sur la voie publique, je constate qu'un engin de type mini-pelle prélève des matériaux au sol dans la partie sud-est de la zone de constatations matérialisée ci-dessus sur le plan. (photographie n°1)

A 8h30, un camion blanc portant la mention « Transports S. GUENOT » se présente à côté de l'engin sus indiqué.

La terre précédemment prélevée au sol et mise en tas est alors chargée dans la benne du camion. (photographies n°2 à 5)

Une fois le chargement effectué, le camion se déplace et termine son trajet dans la partie nord-ouest de la zone de constatations. Le contenu de la benne est alors déchargé aux abords de la végétation forestière. (photographies n°6 à 9)

La camion se retire aux environs de 8h50 et laisse derrière lui un tas contenant notamment de la terre et plusieurs blocs de tailles variables.

_____000_____

Telles sont mes constatations.

J'annexe au présent procès-verbal 11 photographies prises lors de mes constatations.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Séverine ROGER-ROUX

